

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-07-142

**CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE
- CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES -
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU PRESIDENT**

**SEANCE
DU 4 DECEMBRE 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 27

votants : 37

**DATE DE CONVOCATION :
27 Novembre 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Luc PESSE**

L'an deux mille dix-neuf, le Mercredi Quatre Décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) pouvoir à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) ;
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) pouvoir à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) ;
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) pouvoir à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) ;
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis) pouvoir à Madame LUDMANN Véronique (Senlis) ;
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) ;
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame BENOIST Magalie (Senlis) ;
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) pouvoir à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) ;
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) ;
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) pouvoir à Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence
suit(vent) :***

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel, (Froment)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 27 présents, 21 absents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise a approuvé par délibération le 10 Avril 2019 le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

Ce contrat d'objectifs et de financement contribue au développement de l'accueil du jeune enfant sur le territoire en finançant les structures existantes (Relais Assistantes Maternelles, Halte-Garderie Itinérante, Centre de Loisirs ...).

Ce contrat couvre une période de quatre ans à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Parallèlement, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise s'est engagée dans la négociation de Convention Territoriale Globale (CTG) avec les différentes collectivités et établissement publics compétents. Il s'agit, au travers de cet outil, de coordonner les politiques sociales et familiales sur les territoires dans les quatre champs suivants : la petite enfance, la jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale.

La phase de diagnostic, qui a eu lieu tout au long de l'année 2019, a permis de mesurer les besoins des familles sur le territoire afin de déterminer les priorités d'interventions.

Ce diagnostic a permis d'aboutir à un plan d'actions pour une période de quatre ans ainsi que sur les modalités d'évaluation de celui-ci.

Huit fiches projets ont été réalisées suivant les besoins recensés et portent sur les actions suivantes :

- Réaliser un état des lieux de l'offre d'accueil petite enfance en croisant avec les besoins des familles,
- Réaliser un diagnostic sur l'offre d'accueil et des besoins des 12/15 ans,
- Mettre en place une offre d'activités pour ces jeunes,
- Créer un café-parent à Rully,
- Sensibiliser les équipes d'animations des centres de loisirs pour détecter et orienter les parents en difficulté avec leur enfant,
- Présenter l'animation de la vie sociale au sens CAF,
- Organiser une semaine de soutien à la parentalité sur la prévention des écrans,

- Mener une réflexion sur la création d'action de parentalité.

Ces deux dernières actions seraient pilotées par la Communauté de Communes et la semaine de soutien à la parentalité pourrait, dans ce cadre, obtenir un financement de la CAF.

Délibération

Vu les recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant la nécessité de signer cette nouvelle convention afin de développer de nouvelles actions sur le territoire, d'assurer la qualité des services existants et l'équilibre de ceux-ci.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, les membres du Conseil Communautaire par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **APPROUVENT** la nouvelle Convention Territoriale Globale de la Caisse d'Allocations Familiales qui prend effet le 1^{er} Janvier 2019 pour une durée de quatre ans,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise à signer et fournir toutes les pièces administratives nécessaires à la signature de cette convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : - 9 DEC. 2019
Et de l'affichage le : 10 DEC. 2019

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le - 9 DEC. 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER

Par ordre et par délégation

A. Battaglia
A. Battaglia



Le Président,

Philippe CHARRIER

par ordre et par délégation

A. Battaglia
A. Battaglia